

Questions orales

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas suivi sa propre politique sur la réglementation et n'a-t-il pas laissé 60 jours au public pour commenter ce règlement avant de le mettre en vigueur? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas respecté sa propre politique avant d'ordonner la mise en vigueur de ce règlement?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député sait fort bien que ce règlement a été pris pour donner suite à la demande d'un comité formé de tous les partis, dont il était membre. Ce comité a demandé au ministère des Travaux publics d'adopter une disposition en vertu du Règlement concernant les actes nuisibles sur des ouvrages publics.

C'est ce qui a été fait. Il n'y a pas de secret. Après la promulgation du nouveau règlement, le public a eu deux semaines pour s'y opposer. Le règlement a même été communiqué aux médias. Comme ses collègues, le député a eu l'occasion de se prononcer contre ce règlement.

Le gouvernement n'a fait que répondre à sa demande et à celle du député de Kamloops-Shuswap, qui parlait au nom de tous les députés, lesquels étaient en faveur du règlement. Je m'étonne donc que le chef de l'opposition dénonce maintenant ce règlement, qu'il nous a demandé d'adopter.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la lettre que le leader parlementaire du gouvernement a citée à la Chambre hier montre que les membres du Bureau de régie interne n'étaient pas d'accord avec le règlement en question, qu'ils n'ont jamais vu avant sa mise en application.

En effet, dans sa lettre, le Président dit ceci:

Le Bureau a étudié la possibilité de désigner des zones de la colline du Parlement où des manifestations pourraient avoir lieu.

Il ajoute plus loin:

Le bureau n'a pas l'intention de restreindre l'accès du public à la colline du Parlement.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il me dire pourquoi, avant de proclamer le règlement en vigueur, le gouvernement, au lieu de suivre sa propre politique qui prévoit un délai de 60 jours pour permettre au public de faire connaître sa réaction, a consulté la Direction générale du cérémonial d'État du Secrétariat d'État, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Justice et Travaux publics Canada, mais pas la Chambre des communes ni le Sénat?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas au moins consulté la Chambre et le Sénat selon la procédure habituelle avant de proclamer le règlement en vigueur? Pourquoi ne peut-il pas nous donner une réponse directe à ces questions?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, tout cela s'est passé avant que je ne devienne membre du Bureau de régie interne, mais mon collègue qui en fait partie depuis ce temps-là m'assure que tout s'est fait par l'entremise du Bureau.

Le règlement en question ne restreint pas l'accès de quiconque à la colline du Parlement. Si le député lisait le règlement et la demande présentée, à savoir que «Personne ne doit participer à une manifestation, un défilé ou tout autre rassemblement public dans un lieu public, sauf aux endroits désignés expressément à ces fins», il verrait que ce qu'on a demandé était en fait beaucoup plus restrictif que le règlement révisé, qui prévoit qu'on peut manifester n'importe où sur la colline du Parlement, sauf qu'il doit y avoir une zone dégagée dans un rayon de 50 mètres pour que les gens puissent entrer sans être harcelés.

• (1420)

Mon collègue, le ministre responsable des règlements, soutient qu'aucun député ne s'est manifesté sur cette question. Bien que les parlementaires aient été au courant du règlement, ils ont décidé de ne pas en parler. Je me demande maintenant pourquoi.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne vois pas comment le ministre chargé de la réforme des règlements peut s'attendre à ce que qui que ce soit fasse des observations tant que le gouvernement n'aura pas publié un avant-projet de règlement dans la Gazette du Canada.

[Français]

Il est clair, monsieur le Président, que le gouvernement n'a pas suivi sa propre politique demandant un préavis pour permettre au public de commenter de tels règlements. Aussi, le gouvernement a consulté plusieurs ministères du gouvernement, mais non la Chambre des communes et le Sénat avant de faire entrer en vigueur de tels règlements.

[Traduction]

Pour cette raison et compte tenu de l'inquiétude que suscite à la Chambre des communes et dans tout le pays l'incidence possible de ce règlement sur les droits des députés et des citoyens en général, le ministre et son gouvernement vont-ils retirer aujourd'hui ce règlement